

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES

REÇU

le 10 DEC. 2014

RAPPORT N° 141127-18-SPO

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

PISCINE INTERCOMMUNALE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

M. AURISSET indique que par délibération en date du 17 Juillet dernier, le Conseil Communautaire a décidé d'engager une étude de modernisation de notre piscine intercommunale.

C'est ainsi qu'une consultation a été engagée afin de désigner un cabinet spécialisé qui nous assistera pour faire les études nécessaires à la réalisation du projet dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Après analyse des offres, la commission des Marchés a proposé de retenir D2X/ECCTA Ingénierie pour un montant total de 52 750 € HT, soit TTC 63 300 € TTC.

La proposition se décompose comme suit :

Tranche ferme :

Diagnostic, élaboration de 3 scénarii, élaboration du programme 16 850.00 € HT

Tranche conditionnelle 1 :

Montage contractuel, assistance choix maître d'œuvre, assistance phase travaux 32 100.00 € HT

Tranche conditionnelle 2 :

Assistance durant période de garantie

3 800.00 € HT

Les tranches conditionnelles seront affermies suivant la décision qui sera prise à l'issue de la tranche ferme.

Les deux premières tranches de cette étude (Tranche ferme et Tranche conditionnelle 1) sont prises en compte dans le Contrat de Territoire pour un montant maximum de 50 000 € TTC, à hauteur de 50 %.

Le rapporteur entendu et après en avoir débattu,

Où cet exposé,

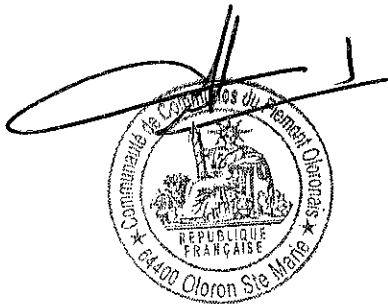
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant
- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée du Conseil Général64 dans le cadre du Contrat de Territoire.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 20.12.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE